



Conseil d'Administration Consultation électronique du vendredi 28 mars 2025

A l'initiative du Président, **Loreto GUAGLIARDI**, le Conseil d'Administration est invité à s'exprimer par voie électronique, ce jour, vendredi 28 mars 2025.

Dossier : Fête départementale du football – Samedi 31 mai 2025

Pour rappel, en fonction des éléments disponibles, le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 13 mars 2025, a décidé de délocaliser la manifestation, Mont-de-Marsan n'étant pas en mesure de l'accueillir le samedi 31 mai 2025.

Dès que la décision a été communiquée, Monsieur le maire de Mont-de-Marsan et le Président du club de football du Stade-Montois ont pris contact avec le président du District pour lui certifier qu'ils seraient finalement en mesure de recevoir la journée tant au niveau des infrastructures que du matériel technique et des personnels bénévoles.

En conséquence de quoi, le président du District a décidé de surseoir provisoirement à la décision prise en Conseil d'Administration le 13 mars 2025 et d'organiser une nouvelle réunion de travail avec la municipalité et le club. Cette réunion s'est tenue sur site dans la matinée du jeudi 27 mars 2025 en présence des représentants de la municipalité, du Directeur Général du club Omnisports du Stade-Montois et des représentants du club de football du Stade-Montois.

A l'issue de ce nouveau tour de table, il s'avère effectivement que toutes les conditions sont à nouveau réunies pour que la Fête départementale du football puisse se tenir sur le complexe sportif de l'Argenté. La municipalité s'engage à effectuer des travaux de rénovation urgents, fournira tout le matériel technique nécessaire et veillera à une bonne tenue de la pelouse. De son côté, le club du Stade-Montois assure qu'il pourra disposer d'un contingent suffisant de bénévoles pour garantir notamment tout le volet restauration-buvette.



Dans ces conditions,

Le président, Loreto GUAGLIARDI, sollicite une décision du Conseil d'Administration sur la proposition suivante :

« Annulation de la décision initiale de délocaliser la Fête départementale du football 2025 et de l'organiser cette année encore sur le complexe sportif de l'Argenté de Mont-de-Marsan. »

Si cette décision est actée, il sera précisé à la municipalité et au club qu'elle ne concerne que l'édition 2025, sans engagement du District pour les saisons suivantes. »

Résultat de la consultation :

- Favorables à la proposition du Président : **8 membres**
- Défavorables à la proposition du Président : **2 membres**
- Abstentions : **2 membres**
- Non exprimés : **3 membres**

Vu le Président, **Loreto GUAGLIARDI**
Vu la Secrétaire Générale, **Chloé BIDORET**



Secrétariat - Rédaction : **Jérôme COURROUYAN**, Directeur Administratif et Financier – 02.04.2025